

Bienvenue  
à l'école  
Le plaisir  
de bien grandir





# peps!

Le péricolaire  
à l'école

À l'école, chaque moment compte !

Durant les temps péricolaires, vos enfants peuvent participer à des activités, déjeuner et s'épanouir dans le jeu et la découverte.

**DÉCOUVREZ OU REDÉCOUVREZ TOUTES LES OFFRES**

Plus d'Infos sur **lyon.fr**



# Madame, Monsieur, chers parents,

Votre enfant fera bientôt sa rentrée dans l'une des 207 écoles publiques de la Ville de Lyon.

C'est une étape importante pour lui comme pour vous : ce livret vous permettra d'en découvrir le fonctionnement et répondra certainement à vos nombreuses interrogations.

Notre équipe municipale porte des ambitions fortes pour le bien-être des petits Lyonnais et des petites Lyonnaises : les accueillir et faire grandir les enfants dans les meilleures conditions au sein de nos écoles.

Ensemble, nous avons engagé un travail important dès 2021 en élaborant le Projet Éducatif Lyonnais, guidés par des valeurs et des ambitions éducatives communes. Depuis, chacune de nos actions en découle : renouvellement de la restauration scolaire, réalisation des cours nature et des rues des enfants, introduction à l'éducation dehors, médiation scientifique, éducation à la citoyenneté, éducation artistique et culturelle... Tous ces projets sont autant d'invitations à développer de nouvelles formes d'animation, donnant une place centrale aux enfants comme acteurs de leur éducation. C'est pour nous le gage d'une politique éducative émancipatrice et reconnue.

Les temps périscolaires, mis en place en 2014 dans les écoles lyonnaises, sont devenus essentiels pour le bien-être des enfants, leur réussite éducative et la relation école-famille. À la rentrée 2024, une nouvelle formule « PÉPS » pour le périscolaire du soir a été mise en œuvre et elle évolue pour cette rentrée 2025 avec de nouvelles modalités d'inscription et de fréquentation. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur le retour d'expériences des différentes équipes éducatives et des parents.

C'est parce que nous portons cette conviction que nous voulons continuer d'améliorer les temps de l'enfant dans notre ville. Au cœur de nos préoccupations figurent bien sûr prioritairement la prise en compte des besoins de l'enfant au cours de sa journée à l'école, ainsi que le souhait de répondre aux attentes des familles.

Dans l'esprit du Projet Éducatif de Lyon, le quotidien des enfants se construit dans le cadre d'une relation école/famille étroite afin d'accompagner au plus près les progrès et les besoins de chacun d'entre eux sur l'ensemble des temps de la journée, scolaire et périscolaire. Chaque jour, les équipes enseignantes, municipales et associatives veillent donc à ce que l'école soit un lieu accueillant et bienveillant, en contribuant à l'inclusion de chaque enfant et à la réduction de toutes les inégalités. Vous le découvrirez au fil de ces quelques pages, tout est mis en œuvre pour que la rentrée de votre enfant soit la plus sereine possible.

Je souhaite à tous les enfants et à leurs parents une belle année scolaire, riche en découvertes et en apprentissages.

**Stéphanie Léger**

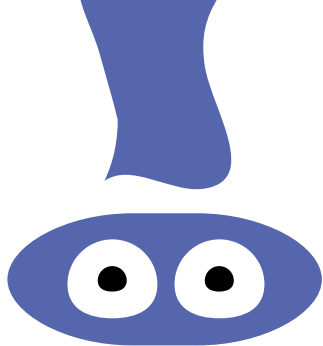
Adjointe au Maire de Lyon, déléguée à l'Éducation



## Le Lyon des enfants, c'est quoi ?

C'est une ville pensée par et pour les enfants. Une ville qui s'adapte à leurs besoins et favorise leur épanouissement dans l'éducation, la culture, les sports, l'accès à la citoyenneté et aux droits, le lien avec la nature, la santé. Donner leur place aux enfants, c'est construire un espace heureux, pour tous.





## Au Sommaire...

|                                                |       |
|------------------------------------------------|-------|
| La semaine de votre enfant.....                | p. 7  |
| Qui fait quoi à l'école ? .....                | p. 8  |
| La vie de votre enfant à l'école .....         | p. 10 |
| La pause du midi.....                          | p. 13 |
| Le temps du soir : PEPS.....                   | p. 16 |
| Les Ateliers du mercredi.....                  | p. 19 |
| Le temps des vacances.....                     | p. 20 |
| La santé et le bien-être de votre enfant ..... | p. 23 |
| Le Projet Éducatif de Lyon.....                | p. 26 |
| Familles : à vous de jouer !.....              | p. 30 |
| Informations pratiques .....                   | p. 32 |
| Les tarifs du périscolaire .....               | p. 34 |



# La Semaine de votre enfant

|                                                                                                   | LUNDI                                                                                               | MARDI | MERCREDI                                                                                                                      | JEUDI                                                                                                | VENDREDI |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <br>De 7h50 à 8h20 | ACCUEIL DU MATIN<br>durée : 30mn                                                                    |       |                                                                                                                               | ACCUEIL DU MATIN<br>durée : 30mn                                                                     |          |
| De 8h30 à 12h                                                                                     | TEMPS SCOLAIRE<br>durée : 3h30                                                                      |       | LES ATELIERS DU MERCREDI<br>durée : 3h30<br> | TEMPS SCOLAIRE<br>durée : 3h30                                                                       |          |
| De 12h à 14h15                                                                                    | PAUSE DU MIDI<br>durée : 2h15                                                                       |       |                                                                                                                               | PAUSE DU MIDI<br>durée : 2h15                                                                        |          |
| De 14h15 à 16h45                                                                                  | TEMPS SCOLAIRE<br>durée : 2h30                                                                      |       |                                                                                                                               | TEMPS SCOLAIRE<br>durée : 2h30                                                                       |          |
| De 16h45 à 18h30                                                                                  | <br>durée : 1h45 |       |                                                                                                                               | <br>durée : 1h45 |          |
|                                                                                                   | DÉPART ÉCHELONNÉ À PARTIR DE 17h45                                                                  |       |                                                                                                                               |                                                                                                      |          |

Le plaisir de bien grandir

# Qui, fait quoi à l'école ?



**L'école est le lieu où tous les acteurs et actrices de la communauté éducative cohabitent et collaborent au bénéfice de l'apprentissage et de l'épanouissement de vos enfants.**



**En un clin d'œil  
les principales  
missions de chacun.e**

## **L'ÉDUCATION NATIONALE**

### **la directrice/le directeur d'école**

- fédère l'équipe enseignante autour du projet d'école
- exerce des responsabilités administratives et pédagogiques
- préside le Conseil d'école
- représente l'Éducation nationale auprès de la Ville et des parents d'élèves

### **les enseignantes/enseignants**

- enseignent l'ensemble des disciplines dispensées à l'école primaire (maternelle et élémentaire)
- proposent et mettent en œuvre des dispositifs spécifiques de soutien aux apprentissages

## **LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE PARTENAIRES**

### **et leurs équipes d'animation ( directeur-trices et animateurs-trices )**

- conventionnées avec la Ville de Lyon, elles organisent la moitié des accueils de loisirs périscolaires au sein des écoles publiques
- portent les valeurs de l'éducation populaire : émancipation, coopération, vivre ensemble, solidarité...
- élaborent et animent des activités ludiques et éducatives de qualité avec un savoir-faire reconnu, en lien avec les enseignant.e.s et les personnels Ville de Lyon
- sont soumises à la même réglementation que la Ville dans l'organisation de ces accueils et proposent la même tarification

**MJC , Centres  
Sociaux , Maisons  
de l'enfance...**

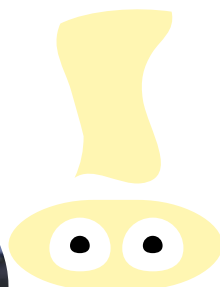
## LA VILLE DE LYON

- construit, rénove, gère le fonctionnement et attribue les moyens (fournitures informatiques, livres, jeux ...) des écoles publiques
- finance des projets pédagogiques et des interventions sur tous les temps de l'enfant comme l'Education artistique et culturelle EAC (intervenant.e spécifique sport ou culture), le dispositif des Ambassadeurs du livre
- finance des programmes pour les enfants en ayant besoin (Clubs Coup de Pouce, Ateliers d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ...
- met en place les moyens de l'école inclusive

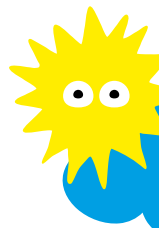


### et ses agent.e.s

- viennent en appui des enseignant.e.s en maternelle grâce à la présence d'un.e Agent.e territoriale.e spécialisé.e des écoles maternelles ATSEM dans chaque classe
- entretiennent les locaux (gardien.ne.s, Agent.e.s Spécialisé.e.s des Ecoles Primaires ASEP)
- organisent et animent la pause de midi : gestion du restaurant scolaire et animation des enfants à la cantine (responsable et agent.e.s spécialisé.e.s en restauration scolaire, ASEP, ATSEM, équipe d'animation périscolaire)
- organisent et animent les accueils périscolaires du mercredi matin, du midi et du soir (directeurs- directrices et animateurs- animatrices d'accueil de loisirs avec les ASEP et ATSEM volontaires)



# La vie de votre enfant à l'école



**Votre enfant est accompagné par les enseignants pendant le temps scolaire et par le personnel de la Ville de Lyon et des associations d'éducation populaire partenaires pendant les temps périscolaires**

## Le temps de classe

**L'ÉCOLE MATERNELLE** regroupe 3 sections : la petite, la moyenne et la grande section qui forment **le premier cycle de la scolarité**.

Le programme d'enseignement est organisé en cinq domaines : le langage, l'activité physique, les activités artistiques, les premiers outils mathématiques et l'exploration du monde.

**L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE** est constituée de deux cycles.

**Le premier** (cycle 2 : CP/CE1 et CE2) consacré aux **apprentissages fondamentaux** : français, mathématiques, langues vivantes, arts plastiques, éducation musicale, éducation physique et sportive, enseignement moral et civique, questionner le monde.

**Le second** (cycle 3 : CM1 et CM2 et classe de 6e) est un cycle de **consolidation des apprentissages fondamentaux** et de découverte d'autres matières (histoire des arts, histoire et géographie).

## Les accueils de loisirs périscolaires

À différents moments de la journée et de la semaine (le midi et le soir après la classe ou encore le mercredi matin), vos enfants sont accueillis et peuvent participer à des activités ludiques et éducatives, déjeuner, et s'épanouir en bénéficiant d'un environnement et de propositions adaptées à leurs besoins.

Ces accueils de loisirs visent, à travers leur projet pédagogique, un apprentissage et un épanouissement par le loisir, avec un encadrement renforcé.

Selon les écoles, ils sont organisés par la Ville de Lyon ou des associations partenaires, acteurs spécialisés dans la gestion des accueils de loisirs.

## L'accueil du matin

Votre enfant est accueilli à l'école de 7h50 à 8h20, en fonction des places disponibles.

Temps de transition entre la maison et l'école, cet accueil permet à votre enfant de démarrer en douceur sa journée.

Vous pouvez l'inscrire pour un ou plusieurs accueils par semaine, ou selon une fréquentation occasionnelle. Cet accueil est gratuit.

## Rappel !

L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans (cf. Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance)



Pour savoir qui organise les  
accueils périscolaires dans  
l'école de votre enfant,  
rendez-vous ici



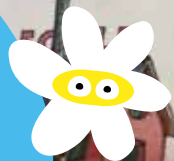
Pef

# La belle lisse poire du prince de Motordu

Midi, Soir  
et mercredi matin ,  
c'est l'accueil de loisirs ;

L'accueil de loisirs est soumis à la réglementation nationale Jeunesse et Sports pour permettre un apprentissage et un épanouissement des enfants par le loisir avec un encadrement adapté.

Selon les valeurs de l'Éducation populaire, le projet pédagogique donne la ligne de l'accueil de loisirs.



# La pause du midi

Une pause adaptée à votre enfant ...  
Vivre-ensemble et bien manger de 12h à 14h15

Ce temps d'accueil de loisirs permet à votre enfant de déjeuner à la cantine et d'alterner entre des jeux libres, notamment dans la cour, et des activités calmes et éducatives.

La pause de midi est conçue pour permettre aux enfants de reprendre les apprentissages de l'après-midi dans les meilleures conditions possibles.

De nombreux partenaires sont mobilisés pour proposer des animations récurrentes ou ponctuelles autour de la lecture, de la concentration, du jeu, de la mobilisation citoyenne. Pour les plus petits, la sieste débute dès la fin du repas.

Les enfants sont sous la responsabilité du directeur/ directrice de l'accueil de loisirs, et encadrés par les animateurs et les animatrices de l'accueil de loisirs, le personnel en charge de la restauration, les ATSEM, les ASEP.



## À table!

L'inscription à la restauration scolaire peut être régulière ou irrégulière et peut se faire à tout moment de l'année.

Les enfants sont accueillis par le personnel de restauration, les ASEP, les ATSEM et les animatrices et animateurs de l'accueil de loisirs.

**À l'école maternelle**, les enfants sont servis à table aidés par le personnel.

**À l'école élémentaire**, 75 % des restaurants sont en self-service permettant de développer l'autonomie des enfants. Ils proposent un choix guidé entre 2 aliments de la même catégorie nutritionnelle pour l'entrée, le produit laitier, et le dessert. Le plat principal est défini selon le type de menu choisi.

Pour proposer de bonnes conditions d'accueil à tous les enfants, plusieurs services sont mis en place tout au long de la pause de midi.



## Deux types de menus sont servis au choix :

### Le menu Petit Bouchon

Il intègre **2 repas végétariens par semaine**

- Hors d'œuvre
- Plat protidique (viande, poisson, protéines végétales, œuf, fromage)
- Plat d'accompagnement (légumes ou féculent)
- Produit laitier (fromage ou laitage)
- Dessert
- Pain (nature et pain spécial une fois par semaine)

### Le menu Jeune Pousse

**100 % végétarien (sans chair animale, viande ou poisson)**

- Hors d'œuvre
- Plat protidique (protéines végétales, œuf, fromage)
- Plat d'accompagnement (légumes ou féculents)
- Produit laitier (fromage ou laitage)
- Dessert
- Pain (nature, céréales, semi-complet,... ou pain spécial 1 fois par semaine)

**L'apport protidique, constitué de protéines végétales, d'œufs ou de fromage, répond à tous les besoins nutritionnels de votre enfant.**

**Pour des raisons pédagogiques et d'initiation au goût, toutes les composantes sont présentées aux enfants, les incitant ainsi à les goûter.**

### Trois modes d'inscription

1. Menu **Petit Bouchon** à l'année,
2. Menu **Jeune Pousse** à l'année,
3. **Inscription mixte** à l'année : vous choisissez, pour chaque période de vacances à vacances ce que votre enfant mangera au jour le jour. Une alternance entre le menu **Petit Bouchon** et le menu **Jeune Pousse** est ainsi possible.

En l'absence de choix, le menu **Jeune Pousse** est servi.

Le Référent Coéducation de proximité de l'école de votre enfant pourra vous accompagner à l'inscription et dans vos choix.

La facturation de la pause de midi (cantine et activités) est mensuelle. Le montant facturé est lié à la présence de votre enfant et de votre Quotient familial municipal.



A young girl with dark hair, wearing a red t-shirt and blue shorts with white stars, is seen from the side, serving food in a school cafeteria. She is using a spoon to scoop green food from a large metal tray. In the background, there are other trays with various colorful foods and stacks of white plates on the counter.

## La Ville s'engage pour les produits bio et locaux :

- Des menus à 50 % ou 100 % végétariens
- Une augmentation de la part des produits bio à 65 % à la rentrée 2025.
- 50 % des aliments servis proviennent d'exploitations agricoles situées à moins de 200 km de Lyon dont 20 % à moins de 50 km
- Des recettes préparées en cuisine : crudités, salades composées, purées et gratins, pâtisseries sucrées et salées, recettes végétales, purées de fruits réalisées avec des fruits « moches » et locaux.

## Les services en ligne

Vous pouvez retrouver les menus de la semaine sur [lyon.fr](http://lyon.fr) - rubrique Qu'est-ce qu'on mange ?

Pour ajouter ou annuler un repas : [lyon.fr](http://lyon.fr), rubrique Lyon en direct : mes démarches / commande et décommande des repas scolaires de la ville.



## L'organisation

- Une seule séquence de 16h45 à 18h30 pour prendre son temps
- Un départ échelonné des enfants : à partir de 17h45
- Des activités éducatives enrichies
- Un parcours autour de 4 espaces
- **2 choix de forfaits annuels**
  - Forfait Max jusqu'à 4 soirs par semaine
  - Forfait Mini jusqu'à 2 soirs par semaine

À la rentrée 2025, un forfait Mini plus souple.

Vous pouvez choisir 1 ou 2 soirs fixes de fréquentation ou les modifier chaque semaine.

Un calendrier par période est proposé, comme pour le forfait Max.

Tout changement doit être signalé au plus tard 2 jours d'écoles avant, auprès des interlocuteurs de l'école de vos enfants (le ou la Référent.e Coéducation de Proximité ou la Direction de l'Accueil de Loisirs).

La tarification du périscolaire permet à toutes les familles lyonnaises d'y accéder quel que soit leur revenu, en fonction du Quotient Familial Municipal (QFM).

### Du nouveau avec **peps +**

En cas d'imprévu, de changement d'organisation ponctuel ou tout simplement pour découvrir les activités : votre enfant peut venir à PEPS (qu'il soit inscrit ou non) 10 fois dans l'année scolaire au maximum (à répartir librement). Avec une tarification à la séance en fonction du Quotient Familial Municipal.

## Le Temps du



La pause  
**goûter**

À partir de **16h45**

**Un moment plaisir  
pour se ressourcer.**

Les animateurs accueillent vos enfants pour le rituel du goûter. Le temps pour les enfants de « recharger les batteries » et pour les animateurs d'organiser la suite des activités.

# Soir, c'est



**peps!**  
du soir

## Un moment pour soi dans un espace calme.

Les enfants peuvent rejoindre un espace propice à la détente, et à la réflexion. Sous la responsabilité d'un adulte et en autonomie, ils profitent d'activités calmes, lisent, révisent leurs leçons et se consacrent à leur travail personnel.



La  
**tranqui-  
-bulle**



À partir de **17h**



Le temps des  
**copains  
copines**



## Des activités pour apprendre en s'amusant.

C'est le moment des animations, place à la découverte, à la coopération et à l'expression ! Les enfants participent à des cycles d'animations autour de jeux collectifs, d'activités artistiques, culturelles, sportives, de plein air...



Bienvenue  
les  
**familles**



À partir de **17h45**

## Un moment pour partager.

Vous disposez de 45 mn pour arriver pendant que les enfants jouent. Vous avez ainsi le temps d'échanger avec l'équipe d'animation, avant de rentrer à la maison !



## Les Ateliers du mercredi

**De 8h30 à 12h : chaque mercredi - hors vacances scolaires**

Ouvertes à tous, ces matinées d'activités proposent des ateliers ludiques et éducatifs autour de parcours thématiques (culture, sports, sciences, citoyenneté) avec des activités spécifiques selon les âges.

Des sorties à l'extérieur peuvent être organisées.

Les Ateliers du mercredi sont organisés par la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon et ses partenaires associatifs d'Éducation populaire.

Différents services municipaux (sports, culture...) et les équipements culturels (musées, bibliothèques...) de la Ville participent à cette offre d'animation.



Les enfants sont accueillis dans leur école, ou à proximité dans une autre école ou dans les locaux d'associations partenaires.

L'inscription se fait pour l'année avec une facturation par semestre en fonction du Quotient familial municipal.

### Enfant de moins de 6 ans

Les familles peuvent, sous réserve de remplir les conditions, bénéficier d'un crédit d'impôt pour les temps d'activités suivants : PEPS du soir et Les Ateliers du mercredi

## Vos interlocuteurs-trices pour les temps périscolaires

### Le Directeur ou la Directrice d'Accueil de Loisirs (DAL)

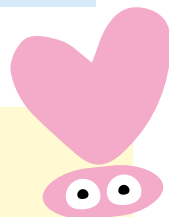
Responsable de l'accueil de loisirs périscolaire, il ou elle encadre et anime l'équipe qui assure les accueils périscolaires.

### L'animateur ou l'animatrice

Il ou elle intervient sous la responsabilité du DAL dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Son rôle est d'encadrer les enfants et de leur proposer des activités adaptées en assurant leur sécurité physique et affective.

### Le Référent ou la Référente Coéducation de Proximité (RCP)

Il ou elle organise et facilite la liaison avec les familles pour les démarches périscolaires et gère l'organisation de l'Accueil du matin. Ces missions peuvent être assurées par différents acteurs (selon les écoles les directeurs et directrices d'école, d'accueil de loisirs, des enseignants ou enseignantes, animateurs...).



# Le temps des Vacances

**Et maintenant, des vacances bien méritées !**

Le service Animation sportive de la Ville de Lyon propose pendant les vacances scolaires, une offre de loisirs unique :

**Hé Hop !** pour les enfants dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 16 ans.

Un parcours autour de 4 thématiques est proposé aux enfants :

- le vivre-ensemble,
- l'activité physique,
- le contact avec la nature,
- la découverte culturelle.

Activités éducatives, culturelles et sportives y sont proposées, autour de thèmes phares spécifiques à chaque accueil.

Ces activités sont encadrées par des animateurs et animatrices qualifié.e.s et la proposition est enrichie par des intervenant.e.s extérieur.e.s et la programmation de sorties diverses : parcs, musées, aquarium, fermes, grottes, accrobranches, bibliothèques, labyrinthes...

La tarification est calculée en fonction du Quotient familial municipal.

C'est sûr, il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

Dans tous les quartiers de Lyon, des structures associatives organisent des activités ludiques, sportives, des sorties pendant les vacances tout au long de l'année scolaire et l'été... pour les enfants dès l'âge de 3 ans.

Ces associations sont soutenues par la Ville de Lyon, financièrement et par la mise à disposition de locaux dans certaines écoles pendant les vacances. Les inscriptions se font directement auprès des associations qui fixent elles-mêmes les tarifs.

## Liste des associations sur :

lyon.fr / S'informer sur les accueils de loisirs : monenfant.fr







# La Santé et le bien-être de votre enfant

**Lyon est l'une des 11 villes françaises à disposer d'équipes médico-Sociales municipales en charge des enfants de 5 à 12 ans.**

**Composée d'un.e infirmier.ère, d'un.e assistant.e social.e et d'un.e médecin, l'équipe médico-sociale** effectue le bilan de santé et est à l'écoute des familles pour toute question relative à la scolarité, à la santé et au bien-être de l'enfant.

Elle assure également le suivi des enfants qui ont des besoins spécifiques (handicap, allergie, grande précarité...). N'hésitez pas à consulter cette équipe de professionnels !

Pour anticiper des besoins et/ou des aménagements nécessaires, les parents sont invités à prendre contact avec la Protection Maternelle Infantile de la Métropole de Lyon (Petite et Moyenne Section) et/ou l'équipe médico-sociale en amont de l'accueil (à partir de la Grande section).

## Une éducation plus Solidaire et plus inclusive

Les enfants en situation de handicap sont accueillis à l'école et au périscolaire.

La Ville de Lyon met en place des adaptations et/ou des moyens supplémentaires afin de les accueillir au mieux.



## Des dispositifs d'accueil spécifiques

**Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** est mis en place pour l'accueil des enfants ayant des maladies chroniques (asthme, allergies...). Il est établi par le médecin scolaire ou de la PMI (petite et moyenne section sauf allergies alimentaires) et l'école, en concertation avec la famille.

**Allergies alimentaires :** Les enfants font l'objet d'un accueil spécifique. Les parents sont invités à se faire connaître auprès du médecin scolaire au plus vite après l'inscription pédagogique à l'école afin d'identifier quelle modalité d'accueil sera la plus adaptée à la situation de l'enfant.

## C'est l'entrée à l'école maternelle de votre enfant :

**Une organisation adaptée pour lui permettre d'aborder en douceur cette nouvelle étape !**

- Vous pouvez rentrer, selon les écoles, jusqu'à la classe de votre enfant\* et vous pouvez rester un peu auprès de lui avant le début de la classe.
- Pour faciliter son adaptation, il est possible d'envisager une fréquentation progressive de la restauration scolaire et du temps périscolaire du soir.
- Dès qu'ils ont déjeuné, les petits sont accompagnés pour la sieste et à leur réveil, ils pratiquent des activités calmes avant la reprise de la classe.

- Votre enfant est accompagné par un ou une ATSEM\*\*. À Lyon, il ou elle est présent.e auprès des enfants dans chaque classe de maternelle, de la petite à la grande section. L'ATSEM a un rôle éducatif en classe auprès de l'enseignant.e mais aussi pendant la pause de midi.
- Le soir après la classe et le mercredi midi, en accueils de loisirs, vous récupérez votre enfant auprès de l'équipe d'animation périscolaire.

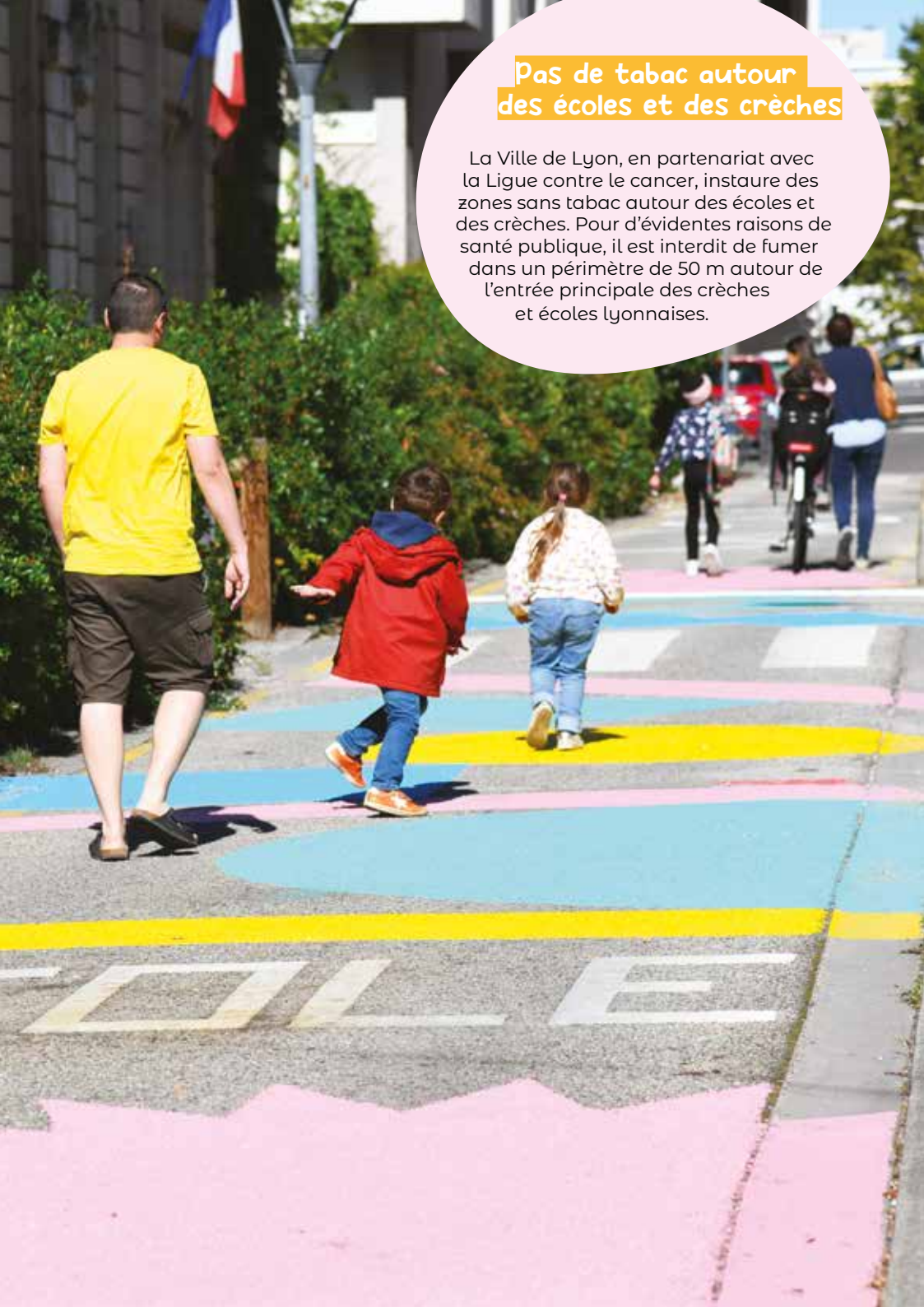
\* se rapprocher de la direction de l'école.  
L'accueil des parents est susceptible de modification en fonction du niveau du plan Vigipirate

\*\*Agent.e territoriale.e spécialisé.e des écoles maternelles.



**VACCINER  
C'EST PROTÉGER**  
**La vaccination contre  
11 maladies est obligatoire**  
pour l'admission de votre enfant à l'école.  
Cf. Loi de financement de la sécurité  
sociale du 30 décembre 2017, entrée en  
vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018





## Pas de tabac autour des écoles et des crèches

La Ville de Lyon, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, instaure des zones sans tabac autour des écoles et des crèches. Pour d'évidentes raisons de santé publique, il est interdit de fumer dans un périmètre de 50 m autour de l'entrée principale des crèches et écoles lyonnaises.

# En un clin 3 ambitions p

## Une éducation à la transition écologique

### Promouvoir une alimentation saine et responsable

1. Contribuer à la découverte des goûts et au plaisir de manger ensemble
2. Sensibiliser à l'alimentation durable
3. Accompagner aux pratiques pour une alimentation responsable

### Resserrer le lien avec la nature et le vivant

4. Permettre aux enfants de faire l'expérience directe de la nature et du vivant
5. Comprendre, apprendre, pour mieux protéger le vivant et la nature
6. Soutenir les acteurs vers des évolutions de pratiques

### Encourager les pratiques éco-responsables : mobilités, réemploi, numérique

7. Renforcer les mobilités douces et actives, notamment par la pratique du vélo
8. Favoriser le réemploi dans les pratiques pédagogiques et le choix des équipements
9. Contribuer à limiter l'impact écologique du numérique

## Une éducation à la citoyenneté, à l'engagement et à l'émancipation

### Faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives des leviers d'émancipation

10. Améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre pour développer les pratiques
11. Élaborer des parcours cohérents, diversifiés entre les temps, et adaptés selon l'âge des enfants

12. Soutenir les complémentarités entre acteurs locaux pour renforcer le lien social

### Faire vivre les valeurs républicaines et lutter contre toutes les discriminations

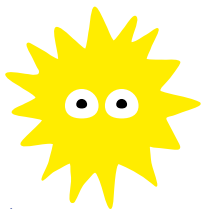
13. Favoriser l'égalité en luttant contre les stéréotypes et les discriminations
14. Contribuer à un environnement apaisé pour mieux vivre ensemble
15. Accompagner les acteurs pour mieux prévenir, détecter et gérer les situations complexes

### Accompagner les enfants dans l'exercice de leur citoyenneté pour développer leur pouvoir d'agir

16. Favoriser l'expression et le dialogue en veillant à impliquer tous les enfants
17. Promouvoir le « faire ensemble », encourager toutes les formes de citoyenneté active
18. Contribuer à construire son esprit critique et son regard sur le monde à l'ère du numérique



# d'œil artagées



**Une éducation co-construite,  
plus juste, plus solidaire  
et plus inclusive**

**Favoriser le bien-être des enfants  
en veillant à la prise en compte  
de leurs besoins**

- 19. Être à l'écoute et répondre aux besoins des enfants selon chaque étape de leur développement
- 20. Œuvrer pour que l'inclusion soit une réalité pour les enfants en situation de handicap sur tous les temps
- 21. Soutenir la montée en compétence et en interconnaissance des professionnels pour mieux accompagner les parents et les enfants

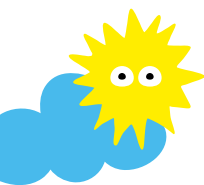
**Agir contre les inégalités scolaires,  
sociales et territoriales**

- 22. Expérimenter et déployer des actions concrètes qui favorisent la mixité et l'attractivité des établissements
- 23. Favoriser les liens réciproques entre les familles et l'école
- 24. Lutter contre la fracture numérique

**Faire vivre l'alliance éducative**

- 25. Favoriser les dynamiques locales
- 26. Renforcer l'information et la coopération entre tous les acteurs en particulier sur les transitions
- 27. Encourager la participation active des parents en partant de leurs préoccupations et envies d'engagement





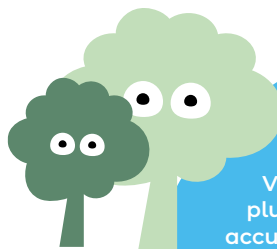
# Le Projet Éducatif de Lyon en actions !

## La transition écologique au cœur du Projet Éducatif : faire Éducation dehors

La Ville de Lyon encourage le déploiement de pratiques de la « Classe dehors » et de l'Éducation dehors sur les temps périscolaires.

Cette pédagogie est fondée sur le lien bénéfique pour les apprentissages entre les enfants, la nature et le vivant.

Enfants et adultes vont dans les parcs de la ville et les jardins des quartiers... mais aussi au sein même de l'école où la nature reprend peu à peu ses droits grâce à la réalisation de Cours Nature. Les abords des écoles se transforment pour devenir des espaces publics apaisés et sécurisés, également propices au développement en toute proximité de la faune et de la flore.



## Les Cours

Végétaliser les cours plus confortables, plus accueillantes, c'est un des projets de la Ville de Lyon des enfants.

Depuis 2021, 26 cours d'école ont été embellies et 38 écoles sont impliquées dans ce projet qui associe les enfants, les enseignants, les animateurs et les agents de la Ville de Lyon.





## Les Rues des enfants

Depuis 2020, 104 établissements (écoles élémentaires, maternelles et crèches) ont déjà bénéficié d'aménagements permettant un meilleur accueil des enfants et des familles et un environnement de qualité pour les riverains. La Ville associe là aussi les enseignantes, enseignants et des artistes du territoire qui transforment l'espace public avec la participation des enfants.

## Nature

d'école, les rendre  
eux équipées, plus  
s grands projets du

coles se sont ainsi  
t engagées dans ce  
ts, les enseignants,  
ents de la ville de



# Familles : à vous de jouer !

## Le rôle des parents

En tant que parent d'élève, vous devez être informé de ce qui se passe dans la classe et à l'école, encourager votre enfant, le soutenir dans ses efforts pour réussir.

De multiples occasions vous permettent de participer à la vie de l'école et ainsi de mieux suivre le parcours de votre enfant. Cette implication peut prendre des formes diverses : initiatives de parents ou d'associations de parents, organisation et participation à des activités, conseils d'écoles...

De plus, de nombreuses écoles disposent d'un Lieu d'Accueil Parents (LAP). Ouvert à tous, il favorise les rencontres et une meilleure connaissance réciproque des parents et de l'école.

Le Projet Éducatif de Lyon donne toute sa place aux parents. Vous pouvez participer à la mise en action de ce projet au sein des comités éducatifs locaux.

## À vos votes !

En octobre, les parents d'élèves élisent leurs représentants au Conseil d'école. Réunissant l'équipe éducative et des parents d'élèves élus, le Conseil d'école vote le règlement de l'école, statue sur le projet d'école, répond aux questions des parents...

## Les associations de parents d'élèves

Affiliées à des Fédérations nationales ou complètement autonomes, les associations de parents d'élèves contribuent à la vie de l'école et font valoir le point de vue des familles dans le Conseil d'école, dans les instances et/ou les temps de concertation mis en place par la Ville.

Elles assurent un lien entre les équipes éducatives enseignantes et périscolaires et les autres parents. Elles se mobilisent pour les événements conviviaux annuels (fêtes d'école, carnivals, fêtes de fin d'année...) ou encore organisent des actions afin de recueillir des fonds pour les projets d'école.

Vous trouverez soutien et conseil auprès des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP.

Il peut aussi exister dans votre école une association de parents non affiliée à ces fédérations : vous trouverez leurs coordonnées directement à l'école.



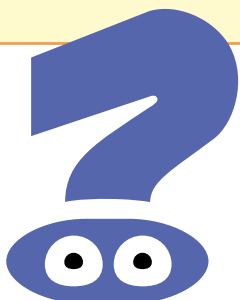
FCPE du Rhône :  
16 rue Galilée - 69100  
Villeurbanne -  
04 37 91 65 30 fcpe69.fr



PEEP du Rhône  
34 rue Viret - 69100  
Villeurbanne  
04 37 24 71 00 - peep-  
rhone.fr



RIPEL : Réseau  
Indépendant des  
Parents d'Elèves de Lyon  
reseau.ripel@gmail.com





# À Lyon, les enfants comptent !

La Ville de Lyon favorise aussi la participation des enfants aux projets locaux via la mise en place des Conseils d'arrondissement des enfants.

**Objectif :** en faire des citoyens à part entière !

Déjà plus de 200 filles et garçons de CM1 et CM2 ont été élu.e.s dans 7 conseils d'arrondissement des enfants pour un mandat de 2 années scolaires.  
Bon mandat 2024/2026 !

## Lyon, labellisée Ville Amie des enfants

À travers ce label de l'UNICEF, la Ville de Lyon souhaite amplifier son engagement en matière de défense des Droits des enfants et faire de Lyon une ville à hauteur d'enfant, sécurisée et épanouissante, exemplaire en termes de respect de ses droits.

# Informations pratiques

## S'inscrire à l'école et aux temps périscolaires

Chaque année, les campagnes d'inscription scolaire et périscolaire sont organisées de février à juin.

Mais les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année scolaire.

## Première inscription scolaire

La démarche se déroule en 3 étapes :

**1. Préinscription scolaire administrative en ligne ou en mairie** d'arrondissement via un formulaire spécifique. À la fin, vous recevrez le certificat de préinscription scolaire indiquant l'école où est affecté votre enfant.

**2. Inscription pédagogique**  
Vous êtes invité à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école, à partir des coordonnées indiquées sur le certificat de préinscription scolaire.

**3. Inscription à la restauration scolaire et aux activités périscolaires**  
À effectuer en ligne via un formulaire spécifique ou en vous rendant à la mairie d'arrondissement.

**À noter : pour les enfants scolarisés à l'école maternelle, seule une personne majeure (responsable légal ou personne autorisée par un responsable légal) peut récupérer l'enfant.**



**N'oubliez pas de bien renseigner le dossier sanitaire de votre enfant.**

Lors de l'inscription aux activités périscolaires, le dossier sanitaire de votre enfant est automatiquement mis à jour. En cas de modification en cours d'année, n'oubliez pas de l'actualiser en complétant le formulaire Dossier Administratif Commun.

## Tarification

Pour les accueils payants (Pause du midi, PÉPS du soir, Ateliers du mercredi et Hé Hop !), le tarif dépend du Quotient Familial Municipal.

### Du nouveau :

Pour bénéficier du tarif adapté à ses revenus\*, il est nécessaire de faire calculer chaque année au moment des inscriptions périscolaires (printemps) son QFM pour l'année scolaire suivante.

**Validité du QFM :** du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

Sans cette démarche, la tarification maximale sera appliquée pour chaque activité. Le calcul se fait en ligne ou en mairie d'arrondissement.

### Pour plus d'infos :

lyon.fr /rubrique « Mes démarches »  
ou Lyon en direct : 04 72 10 30 30

\*Toutes les familles dont au moins un responsable légal est domicilié sur Lyon peuvent faire calculer leur quotient familial municipal.  
cf règlement périscolaire

## Paielements

**Différents modes de paiement sont possibles :**

– **Paiement en ligne par carte bancaire**  
sur le site [ecoles.lyon.fr](http://ecoles.lyon.fr) avec l'identifiant (n° famille) indiqué sur la facture de restauration et/ou sur les factures des accueils périscolaires

– **Prélèvement automatique**

Dans ce cas, vous devez remplir un mandat de prélèvement SEPA (disponible en mairie ou sur [lyon.fr](http://lyon.fr)) et le remettre accompagné d'un relevé d'identité bancaire lors des guichets d'accueil organisés en mairie ou de le renvoyer par mail à [regies.education@mairie-lyon.fr](mailto:regies.education@mairie-lyon.fr).

– **Paiement par chèque, carte bancaire ou en espèces**

Il est possible de régler ainsi auprès d'un sous-régisseur lors des guichets d'accueil à la Direction de l'Éducation, tous les jours sans RDV (sauf le lundi matin) et en mairie d'arrondissement sur RDV uniquement (en contactant le 04 72 10 32 30).

## 2 modes de gestion possibles :

– **une gestion municipale**

L'inscription aux accueils périscolaires vaut acceptation du règlement périscolaire de la Ville de Lyon. Ce règlement est disponible auprès de l'école de votre enfant et sur [lyon.fr](http://lyon.fr)

– **une gestion associative**

Lorsqu'un accueil de loisirs est géré par une association partenaire, il faut également prendre connaissance du règlement de l'association, qui peut comporter des spécificités (mode de paiement pour les Ateliers du mercredi et le temps du soir PEPS, gestion des manquements au règlement...). Le paiement des activités se fera auprès de l'association suivant les modalités qu'elle communiquera aux familles.

## Restauration scolaire

Si votre enfant fréquente la cantine de manière irrégulière **vous devrez renseigner par période le calendrier prévisionnel des présences**, via

l'application de Commande/décommande sur [lyon.fr](http://lyon.fr) ou le remettre au Référent Coéducation de Proximité.

Si vous avez choisi l'inscription mixte pour votre enfant **vous devrez renseigner par période le calendrier prévisionnel des menus** (choix des menus), via l'application de Commande/décommande sur [lyon.fr](http://lyon.fr) ou le remettre au Référent Coéducation de Proximité.

## Un changement ?

Vous pouvez ajuster en cours d'année la présence de votre enfant sur la pause de midi : en cas d'ajout ou d'annulation, signalez l'information via l'application de commande/décommande des repas sur [lyon.fr](http://lyon.fr), ou au Référent Coéducation de Proximité, **au plus tard deux jours de classe précédant le changement.**

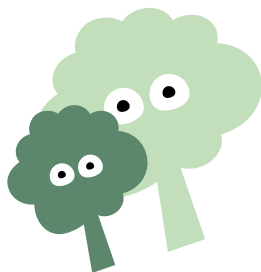
Pour PEPS, le changement de forfait ou l'annulation peut se faire au terme d'un semestre. Facturation au prorata des mois consommés.

*Si vous rencontrez des difficultés particulières, des changements de situation personnelle, vous pouvez vous rapprocher de vos interlocuteurs dans les écoles (Réfèrent.e.s Coéducation de Proximité, Directions d' Accueils de Loisirs) et des assistantes sociales de la Ville de Lyon.*

**Découvrez le règlement  
périscolaire applicable  
à partir de septembre 2025**



# Les tarifs du en un c



| N° de<br>tranche | Le Quotient<br>Familial<br>Municipal  | ACCUEIL<br>DU MATIN | PAUSE DU MIDI                  |                                |                                     |                                |
|------------------|---------------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
|                  |                                       |                     | Choix des menus                |                                | Avec panier repas<br>(PAI-allergie) |                                |
|                  |                                       |                     | Tarif<br>journalier<br>minimum | Tarif<br>journalier<br>maximum | Tarif<br>journalier<br>minimum      | Tarif<br>journalier<br>maximum |
| 1                | De 0 à 312 €                          | Gratuit             | 0,80 €                         |                                | 0,48 €                              |                                |
| 2                | De 312 € à 800 €                      | Gratuit             | 0,80 €                         | 4,42 €                         | 0,48 €                              | 2,26 €                         |
| 3                | De 801 € à 1150 €                     | Gratuit             | 4,42 €                         | 4,68 €                         | 2,26 €                              | 2,38 €                         |
| 4                | De 1151 € à 1400 €                    | Gratuit             | 4,68 €                         | 5,05 €                         | 2,38 €                              | 2,58 €                         |
| 5                | De 1401 € à 1800 €                    | Gratuit             | 5,05 €                         | 6,83 €                         | 2,58 €                              | 3,47 €                         |
| 6                | De 1801 € à 2100 €                    | Gratuit             | 6,83 €                         | 7,30 €                         | 3,47 €                              | 3,70 €                         |
| 7                | Supérieur à 2100 €<br>ou non-Lyonnais | Gratuit             | 7,30 €                         |                                | 3,70 €                              |                                |

## Formule peps +

**10 fois dans l'année au maximum** (à répartir librement).

Un tarif à la séance en fonction du Quotient Familial Municipal :

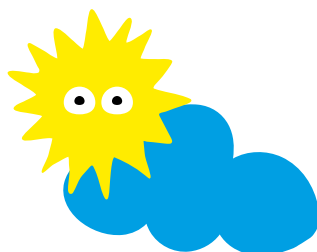
2 € → QFM 1, 2 et 3

4 € → QFM 4 et 5

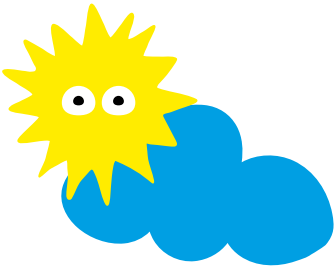
6 € → QFM 6 et 7

# Le PériScolaire un clin d'œil

| PEPS DU SOIR |              |             |              | ATELIERS DU MERCREDI |               |
|--------------|--------------|-------------|--------------|----------------------|---------------|
| Forfait Mini |              | Forfait Max |              | Forfait annuel       |               |
| Annuel       | Coût Mensuel | Annuel      | Coût Mensuel | Tarif minimum        | Tarif maximum |
| 10 €         | 1 €          | 20 €        | 2 €          | 38 €                 |               |
| 20 €         | 2 €          | 40 €        | 4 €          | 38 €                 | 144 €         |
| 40 €         | 4 €          | 80 €        | 8 €          | 144 €                | 161 €         |
| 60 €         | 6 €          | 120 €       | 12 €         | 161 €                | 174 €         |
| 100 €        | 10 €         | 200 €       | 20 €         | 174 €                | 198 €         |
| 140 €        | 14 €         | 280 €       | 28 €         | 198 €                | 212 €         |
| 210 €        | 21 €         | 420 €       | 42 €         | 212 €                |               |



# Notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.





# Pour les enfants, pour leur présent et leur avenir

- Près de **33 000** élèves scolarisés dans les écoles publiques
  - **207** écoles : 109 maternelles / 98 élémentaires dont 88 en éducation prioritaire pour 11 800 élèves (33% des effectifs)
    - **1 496** classes
  - **1 400** enfants en situation de handicap scolarisés
- 

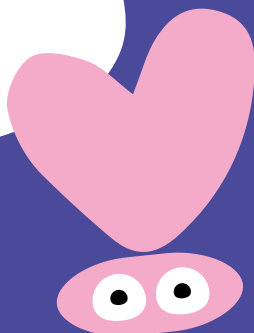
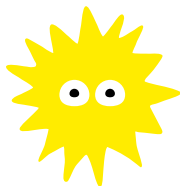
## La communauté éducative se mobilise

- + de **1 900** enseignants
  - + de **1 700** agent.e.s municipaux des écoles (Atsem, Asep, gardien.n.e.s , agent.e.s de restaurants scolaires...)
  - Près de **80** professionnels médico-sociaux municipaux (assistant.e.s social.e.s, infirmier.ère.s, médecins)
  - **160** directeurs d'accueil de loisirs (associatifs et municipaux) et les équipes d'animation
  - **39** associations d'éducation populaire intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires
- 

**Merci !**



Le  
**Lyon**  
des  
**enfants**



unicef



Pour toute information :

**LYONendirect** 04 72 10 30 30 •  [lyon.fr](http://lyon.fr)

Édition mai 2025

